



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - CGT

126, rue de l'Université - BP24
75355 PARIS 07 SP

Assemblée nationale, le 7 mars 2024

Réunion d'information le 12 mars 2024 et journée d'action intersyndicale le 19 mars 2024 pour les salaires, les carrières et l'emploi !

Le 19 mars, les fédérations nationales de la fonction publique des syndicats **CGT, FO, Solidaires, UNSA, CFTD, FSU** et **CFE-CGC** appellent de manière **unitaire** à une journée de mobilisation pour les salaires et les carrières.

Effectifs, salaires, carrières : il y a urgence !

Comme vous pourrez le lire dans l'encadré, les **pertes mensuelles de pouvoir d'achat** liées au gel durable du point d'indice puis au faible montant des revalorisations de 2022, 2023 et 2024 sont **considérables**. L'insuffisance des mesures indiciaires générales a entraîné un **délitement dans la reconnaissance des qualifications**, tandis que les récentes mesures ciblées au bas des grilles ont aggravé leur **tassement**.

C'est d'autant plus préoccupant que 20 % du personnel perçoit un traitement compris entre le SMIC et le SMIC majoré de 10 % ! L'année « blanche » annoncée par le ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques concernant les revalorisations du point d'indice est de ce fait inacceptable.

Les 10 milliards d'euros de coupes budgétaires décrétés pour 2024 (et, cela a été annoncé, encore davantage les années suivantes) engendreront de surcroît la **suppression de milliers de postes** dans une fonction publique déjà exsangue, ce qui laisse pensif quant à la perspective d'un projet de loi promouvant la rémunération dite « au mérite », dès lors qu'il est demandé aux administrations la plus grande modération salariale...

Ce projet de loi, annoncé pour l'automne, vise notamment à faciliter l'emploi d'agents contractuels (moins payés et précaires) et à déconnecter la rémunération des grilles indiciaires *via* les primes. C'est fondamentalement un **projet de casse du statut à combattre de toutes nos forces**. **Exigeons son abandon immédiat dès maintenant !**

Inflation : un manque à gagner important pour les agents publics !

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les prix ont augmenté de 49,7 % (46,91 % hors tabac). Le point d'indice n'a lui progressé que de 15,94 %. **Résultat, le point devrait valoir 6,24 € au lieu de 4,93 € s'il avait été indexé sur l'inflation.**

Pour avoir un ordre de grandeur de ce que représentent les pertes que nous avons subies ^(a), même si les grilles de l'Assemblée ne sont pas équivalentes à celles de la fonction publique de l'État :

☞ **502€/mois** pour la catégorie C1 au 11^{ème} échelon (indice brut 432, indice majoré 387)

☞ **662€/mois** pour la catégorie B au 13^{ème} échelon (indice brut 597, indice majoré 508)

☞ **885€/mois** pour la catégorie A au 11^{ème} échelon (indice brut 821, indice majoré 678)

☞ **1 080€/mois** pour la catégorie A+ au 10^{ème} échelon (indice brut 1015, indice majoré 826).

C'est la raison pour laquelle la CGT revendique une augmentation de 10 % de la valeur du point !

^(a) Y compris pour les collègues contractuels, puisque les rémunérations sont revalorisées en fonction des hausses du point d'indice.

La mobilisation doit commencer aussi à l'Assemblée

Nous l'avons déjà éprouvé, dernièrement avec la réforme des retraites : tout ce qui est appliqué à la fonction publique d'État l'est, ensuite, à l'Assemblée nationale. **Nous ne protégerons pas nos droits, ni ne gagnerons rien sans une action commune solidaire avec l'ensemble des fonctionnaires.**

De plus, malgré l'urgence de recrutements massifs par concours dans **toutes** les catégories et de la révision complète du cadre d'emploi du personnel contractuel, nous ne travaillons depuis l'automne 2022 qu'avec la **perspective d'un calendrier de groupes de travail** (au programme certes intéressant) et la **promesse d'un calendrier de concours** (sans garantie que les recrutements soient suffisants).

Nous avons maintenant besoin de concret rapidement pour **mettre un terme à la dégradation continue des conditions de travail et au « grippage » des mobilités et carrières** liés au sous-effectif massif. Des mesures salariales sont également urgentes pour **compenser les effets de l'inflation, reconnaître les qualifications à leur juste niveau** et prendre en compte **l'augmentation de la charge de travail.**

Pour des concours à la hauteur des besoins, les salaires et les carrières, le SPAN-CGT vous invite à :

- ✓ une **première réunion d'information**

Lors de cette réunion, nous pourrons échanger sur l'actualité nationale (année blanche sur les salaires, réforme « Guérini », suppressions de postes, état du service public...) et sur le contexte de l'Assemblée nationale (pénurie d'effectifs, conditions de travail, rémunérations, groupes de travail des Questeurs...), afin d'envisager les formes que pourraient prendre notre mobilisation dans les prochains mois.

Mardi 12 mars à 13 heures

en salle 6550

(Palais Bourbon, 2^{ème} étage, plan en annexe)

- ✓ une **première journée de mobilisation nationale unitaire**

C'est en agissant aux côtés de nos collègues fonctionnaires et contractuels des autres fonctions publiques, sur les salaires et les carrières, que nous protégerons le mieux nos droits et que nous nous mettrons en situation d'en conquérir de nouveaux.

Mardi 19 mars à 14 heures

Le SPAN-CGT diffusera sur son site Internet le lieu de rendez-vous



J'adhère au SPAN-CGT !

Nom : Prénom : Service :

Adresse personnelle :

Courriel : Portable :

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : <http://spancgt.fr>. Contact : cgt@assemblee-nationale.fr

Plan du Palais-Bourbon 2^e étage



- 1** Salle 6566
- 2** Salle 6549
- 3** Salle 6550



COMMUNIQUÉ

Les organisations syndicales de la fonction publique CFTD, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA, réunies le mercredi 24 janvier, constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agent·es publics.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le Président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ».

Alors même que la fonction publique n'est mentionnée dans aucun portefeuille ministériel, les organisations syndicales dénoncent une manœuvre visant à esquiver l'urgence de la revalorisation et risquant de créer des divisions parmi les agent·es et de nouvelles inégalités, notamment entre les femmes et hommes.

Les agent·es ne sont pas dans l'attente de « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

Pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en termes de traitement, **les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain et appellent les personnels à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève.**

Bagnolet, le 25 janvier 2024



**SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ASSEMBLÉE
NATIONALE – CGT**

**126 rue de l'Université – BP 24
75355 PARIS 07 SP**

Madame Cécile Maurice
Directrice des Ressources humaines

Paris, le mercredi 6 mars 2024

Objet : préavis de grève du SPAN-CGT pour la journée d'action du 19 mars 2024

Madame la Directrice,

À la suite des rencontres salariales qui se sont tenues au premier semestre 2023, le Gouvernement a engagé des démarches en vue de trouver un accord de méthode concernant l'évolution des carrières et des rémunérations.

Tandis que ces démarches ont échoué, un projet de loi relatif à la fonction publique est en cours d'élaboration, dont le contenu promet de dépasser les lignes rouges fixées par l'ensemble des organisations syndicales, et tout particulièrement celles de la CGT.

Désormais, l'ensemble des ministères sont appelés à effectuer des coupes sèches dans les effectifs pour économiser 10 milliards d'euros, tandis que toute mesure indiciaire générale a été d'avance exclue.

Dans un contexte d'inflation qui demeure soutenue, pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique, les organisations syndicales ont décidé d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain. Elles appellent les différentes catégories de personnel de la fonction publique d'État à se mobiliser.

En réponse à leur appel, le SPAN-CGT invitera les personnels de l'Assemblée nationale à se joindre à la prochaine journée d'action.

Le présent préavis de grève vaut pour le mardi 19 mars 2024, de zéro heure à minuit, ainsi que pour la nuitée qui précède et celle qui suit.

Il précise, pour les personnels de l'Assemblée, celui déposé par l'Union fédérale des syndicats de l'État (UFSE) pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, auquel le SPAN-CGT s'associe pleinement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour le Bureau du SPAN-CGT

Valérie BERGÉ
Co-secrétaire générale

Benjamin QUASHIE-ROUBAUD
Co-secrétaire général



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

Montreuil, le 15 janvier 2024

Madame Nathalie Colin

Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction publique

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} au 31 mars 2024

Madame la Directrice générale,

Les politiques mises en œuvre par Emmanuel Macron et ses gouvernements successifs, par 49-3 ou avec le Rassemblement national, sont toujours plus régressives et même contraires aux principes et valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté de la République à l'image de la loi "asile et immigration" promulguée par Emmanuel Macron.

La Confédération Générale du Travail, l'Union fédérale des syndicats de l'État Cgt, appellent les personnels à combattre cette loi de la honte qui doit être abrogée.

Le pouvoir exécutif entend construire une nouvelle séquence de recul des droits du monde du travail, des personnes actives, retraité.es, privé.es d'emploi, des jeunes, des femmes avec, entre autres, une nouvelle "réforme du marché du travail", de nouveaux coups portés contre les systèmes de sécurité et de protection sociales, une plus grande austérité budgétaire, la paupérisation des salarié.es, des retraité.es, etc.

Dans la Fonction publique, l'annonce d'une année blanche au titre de l'évolution de la valeur du point d'indice est irrecevable.

La volonté d'introduire toujours plus de rémunération au mérite est une négation des éléments constitutifs du travail dans la Fonction publique qu'il s'agisse de ses finalités, de sa dimension collective, de la reconnaissance des qualifications, ... Ce type de rémunération n'est par ailleurs pas pris en compte dans le calcul des pensions. Il est source de discriminations et accroît les inégalités, plus particulièrement entre les femmes et les hommes.

C'est inacceptable!

Dans un tel contexte, l'Ufse Cgt appelle les personnels à se mobiliser pour imposer d'autres choix.

Le 8 mars 2024, journée internationale pour les droits des femmes, l'Ufse appelle les personnels à se mettre en grève et à manifester pour, notamment, le droit à l'avortement, la fin des violences sexistes et sexuelles, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la reconnaissance des filières professionnelles à prédominance féminine.

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 56** - mel : ufse@cgt.fr

Le 19 mars 2024, dans le prolongement de l'appel unitaire de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels de la fonction publique, l'Ufse appelle les personnels à se mettre en grève et à participer à toutes les initiatives qui seront organisées sur l'ensemble du territoire pour, notamment, la revalorisation immédiate et significative de la valeur du point d'indice, des traitements, des salaires, des retraites, des pensions ; l'égalité entre les femmes et les hommes, l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous, pour l'abandon du projet de loi "Fonction publique ".

L'Ufse dépose un préavis de grève du 1er au 31 mars 2024.

Dans le cadre de ces journées de mobilisation du 1^{er} au 31 mars 2024, des agentes et des agents pourraient choisir de participer à ces actions en cessant le travail.

Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de la Fonction Publique d'État, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval de ces dates.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.



Céline Verzeletti
Co-Secrétaire Générale de l'UFSE



Christophe Delecourt
Co-Secrétaire Général de l'UFSE